

# 22 février 2013 à St Sulpice 17h : 2ème Conseil d'administration de 2012-2013

#### Présents:

Alain Vayssié, président. Gilles Raffy, vice-président. Bénédicte Vinel, secrétaire. Sylvie Chiminello, secrétaire adjointe. Ron Brus trésorier. Gérard Ségala, (Camboulit). Jean Pierre Daynac (Boussac). Pierre Cassagnes (Brengues). Claude Valencia (Espagnac). Francine Herbin (Marcilhac). Jacou Van Delft (Sauliac). Will Van Der Knapp (Cabrerets Orniac). Michel Grépon (Cabrerets).

Absents: Guy Caussanel trésorier adjoint

Absents excusés: Suzy Wilson; Géraldine Grépon, représentée par Michel Grépon; Marc Hermet.

## 1\*Modification des statuts.

Bénédicte Vinel a débuté la réunion par des échanges qui portaient sur la révision des statuts. Des remarques pertinentes étaient émises comme : qui peut être adhérent ? bureau élu pour 3 ans ? etc... Elles ont fait apparaître la nécessité de réunir une commission chargée de rédiger la version définitive du texte qui sera présenté à l'assemblée générale. L'association ayant vocation à durer dans le temps, Alain Vayssié souhaite que le cadre règlementaire choisi ne soit pas trop contraignant pour les futurs dirigeants. Dans cet esprit les prochaines réunions de travail réuniront: Alain Vayssié, Bénédicte Vinel, Ronald Brus, Pierre Cassagnes et Francine Herbin. L'association pourrait faire appel à un juriste.

# 2\*Cotisations:

Le principe d'une augmentation de la cotisation annuelle a été discuté. Pour le trésorier, Ronald Brus, il ne parait pas possible d'en changer le montant pour l'année 2013-2014, la trésorerie est sans problème. Depuis que nous sommes à l'euro, le tarif n'a jamais augmenté. Une augmentation de principe (non définie à ce jour) est acquise par l'ensemble du conseil mais pour l'année 2014-2015. Les adhérents en seront avertis par courrier.

# 3\*Les actions engagées depuis novembre 2012

# \*3.1Création du logo et papier lettre.

Le bureau restreint s'était engagé en août 2012 à doter l'association d'un logo utilisable pour le site et papier lettre. L'objectif était de donner à l'association "un visage" reconnaissable et mémorisable. « Le graphisme choisi est simple et facilement décodable. Ce logo porte aujourd'hui les valeurs de l'association en lui assurant une plus grande lisibilité » précise Bénédicte Vinel.

#### 3.2\*Rencontre avec les maires.

Les actions menées de novembre 2012 à ce jour confirment le dynamisme de l'association. Elu Président, Alain Vayssié s'était engagé à rencontrer les maires de la vallée du Célé. Les premiers contacts ont été encourageants. Il devait se féliciter de la qualité de ces échanges. Il en ressort conforté avec le sentiment d'une confiance et la volonté d'un partenariat avec l'association. Pour les maires, le nettoyage des berges est important, tout comme le traitement collectif ou individuel des eaux usées. Ils constatent des comportements inciviques de la part de riverains, trop d'animaux (bovins) divaguent encore dans l'eau du Célé.

# 3.3\*Projet de Jean Hereil: Célébrer les 150 ans de la D 41.

Alain Vayssié fait état de contacts pris avec Jean Héreil. Résidant à Figeac, cet ancien secrétaire de l'association Sauvegarde est l'auteur d'un livre sur les 150 ans de la D 41 en vallée du Célé. Il souhaitait organiser une manifestation autour de ce thème en 2014. Le Président de Région, Martin Malvy, a manifesté un intérêt pour cette initiative. L'association Sauvegarde pourrait s'associer à ce projet si la manifestation était pilotée par une institution. Une réunion sera envisagée fin mars afin de désigner un comité de pilotage du projet. Jean Hereil et Pierre Lonfranc souhaiteraient que l'association Sauvegarde du Célé prenne en charge la partie administrative. Avant de se prononcer Alain Vayssié réunira le CA qui statuera sur la suite à donner.

## 3.4\*Equipement public proche de la baignade recensée de CABRERETS.

Un projet d'aménagement d'un équipement public (sanitaire) et d'accueil touristique (signalétique) a été présenté par le président. La future implantation du bloc sanitaire à proximité d'un monument historique et de la plage recensée soulève quelques contestations. Pour le CA, ce bloc sanitaire va dans le bons sens en termes d'hygiène, de propreté du lieu et qualité de l'eau. Alain Vayssié va suivre l'évolution de cette affaire. La passe à canoës va être refaite.

# 3.5\*Baignade recensée : un coût pour les communes !

Dès 2013, les communes ayant une plage recensée devront s'acquitter de 500€ au Syded pour l'assistance technique de la gestion des baignades qui était gratuite jusqu'à 2012. De plus, l'ouverture d'une nouvelle baignade peut coûter plus de 1000 € pour l'étude du profil et la fourniture du panneau d'information (voir compte rendu de l'avant-projet de recensement d'une baignade à Corn). Les montants exigés sont excessifs par rapport au budget des petites communes de la vallée du Célé. On s'achemine vers des fermetures de baignades en cas de non paiement de la part des municipalités. Alain Vayssié attend d'avoir rencontré tous les maires de la vallée pour envisager avec eux l'action la plus appropriée à mener afin d'assurer la sécurité sanitaires des baigneurs.

Le SATESE propose à Sauvegarde du Célé le poste d'observateur à Cabrerets pour inf'eau. Recrutés parmi des volontaires ils observent chaque jour la qualité de l'eau du Célé sur quelques points sensibles de la rivière. Pour Cabrerets, Will Van Der Knapp s'est proposé pour prendre en charge cette fonction en 2013.

#### 3.6\*Conférence sur l'eau à Béduer.

L'association organise le 15 mars à Béduer, à la salle Jean Pélissié, à 20 h 30, une conférence sur « l'eau, enjeu du 21 ième siècle ». Elle sera animée par Serge Gay, ingénieur agronome, ancien directeur de la chambre d'agriculture de Cahors. Une rencontre préliminaire aura lieu avec le conférencier. L'entrée est libre et gratuite pour tous. Le compte rendu de la conférence sera assuré par Francine Herbin.

# Propriétaires riverains, attention!

A retenir l'intervention de Pierre Cassagnes relative au droit et obligation liés au régime des cours d'eau non domaniaux. Cette alerte juridique fait référence à l'article L 215.14 du code de l'environnement. Il rappelle que l'entretien du cours d'eau incombe au propriétaire riverain. Il existe un risque réel de perte de la maitrise foncière des berges et du lit en cas de non exécution de ces travaux de restauration et d'entretien, surtout si ce programme est délégué à long terme à un maître d'ouvrage. « Ce sujet si important sera approfondi dans le cadre des activités et actions 2013-2014, après l'assemblée générale, afin de bien informer et sensibiliser les propriétaires riverains » précise Alain Vayssié.

La séance s'est terminée à 19H30

Rédigé par Bénédicte Vinel secrétaire

Validé par Alain Vayssié président